



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 68191

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'une revalorisation de l'indemnité versée en capital aux personnes victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Le barème de capitalisation n'a pas fait l'objet d'une revalorisation depuis plus de quinze ans. Aussi le principe d'une revalorisation annuelle serait hautement souhaitable afin de permettre une indemnisation la plus exacte possible du dommage. Elle devrait s'accompagner d'un rattrapage exceptionnel devant permettre de compenser la dépréciation monétaire de l'indemnité en capital depuis quinze ans. Il lui demande si elle souhaite prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68191

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6144